

# **Les petits frères des Pauvres**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 21 août 1981

19, Cité Voltaire

75011 PARIS

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés**

Exercice clos le 31 décembre 2022

## Les petits frères des Pauvres

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 21 août 1981

19, Cité Voltaire

75011 PARIS

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

A l'assemblée générale de l'association les petits frères des Pauvres,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association les petits frères des Pauvres relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes combinés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

### Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés à l'Assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 12 juin 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 *Djamel Zahri*

Djamel ZAHRI

**PETITS FRÈRES  
DES PAUVRES**

Non à l'isolement de nos aînés



**COMPTES**

**COMBINÉS**

**au 31 décembre 2022**

## BILAN COMBINÉ AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF  EN EUROS	31/12/2022			31/12/2021	PASSIF  EN EUROS	31/12/2022	31/12/2021
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	NET			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4 840 038</b>	<b>3 922 870</b>	<b>917 168</b>	<b>1 098 864</b>	<b>FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE</b>	<b>45 384 017</b>	<b>48 839 182</b>
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 744 486	3 922 870	821 615	929 810			
Immobilisations incorporelles en cours	95 552		95 552	169 054	<b>RESERVES</b>	<b>22 046 465</b>	<b>18 718 188</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>122 343 907</b>	<b>52 652 195</b>	<b>69 691 712</b>	<b>65 517 245</b>	<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>9 669 193</b>	<b>6 345 713</b>
Terrains	479 958		479 958	479 958			
Constructions, gros œuvre	53 238 151	28 026 251	25 211 899	27 138 199	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 316 067</b>	<b>3 336 162</b>
Matériel & Mobilier	3 973 184	2 694 373	1 278 811	1 398 634			
Autres immobilisations corporelles	26 886 907	21 120 696	5 766 212	6 920 399			
Immobilisations corporelles en cours	719 869		719 869	189 349	<b>SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)</b>	<b>80 415 741</b>	<b>77 239 245</b>
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	37 045 838	810 875	36 234 963	29 390 706	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 114 536</b>	<b>1 368 295</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>34 150 715</b>	<b>479 445</b>	<b>33 671 269</b>	<b>30 125 459</b>	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>81 530 277</b>	<b>78 607 540</b>
Autres titres immobilisés	33 745 052	479 445	33 265 607	29 742 151			
Prêts	63 867		63 867	73 434	<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	<b>49 760 732</b>	<b>41 924 281</b>
Autres	341 795		341 795	309 874	Fonds reportés	47 333 344	39 312 868
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>161 334 659</b>	<b>57 054 510</b>	<b>104 280 149</b>	<b>96 741 568</b>	Fonds dédiés	2 427 388	2 611 413
					<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>2 842 031</b>	<b>3 216 482</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>32 840 782</b>	<b>1 377 832</b>	<b>31 462 950</b>	<b>27 387 711</b>	Provisions pour risques et charges	2 842 031	3 216 482
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 217 379	365 690	2 851 689	2 782 322	<b>DETTES</b>	<b>24 838 741</b>	<b>24 560 408</b>
Créances reçues par legs ou donations	22 285 190	938 560	21 346 630	18 797 865	Emprunts auprès des établissements de crédit	2 036 098	2 100 063
Autres créances	7 338 213	73 582	7 264 631	5 807 524	Dettes fournisseurs & comptes rattachés	3 108 178	3 180 723
<b>VMP &amp; DISPONIBILITES</b>	<b>26 025 706</b>		<b>26 025 706</b>	<b>24 764 082</b>	Dettes des Legs et donations	10 217 672	9 203 329
Valeurs mobilières de placement	0		0		Dettes fiscales et sociales	8 278 330	8 741 838
Disponibilités	26 025 706		26 025 706	24 764 082	Autres dettes	1 198 463	1 334 455
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>744 007</b>		<b>744 007</b>	<b>705 333</b>	<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>3 541 031</b>	<b>1 289 983</b>
Charges constatées d'avance	744 007		744 007	705 333	Produits constatés d'avance	3 541 031	1 289 983
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>59 610 495</b>	<b>1 377 832</b>	<b>58 232 663</b>	<b>52 857 126</b>	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>80 982 535</b>	<b>70 991 154</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>220 945 155</b>	<b>58 432 342</b>	<b>162 512 812</b>	<b>149 598 693</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>162 512 812</b>	<b>149 598 693</b>

## COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ

	2022	2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et services	2 483 495	2 122 045
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	12 001 482	10 616 664
Ressources liées à la GP		
Dons manuels	18 338 595	18 331 593
Mécénat	1 197 428	1 737 451
Legs & donations	30 678 196	31 316 879
Contributions financières	1 829 563	1 551 898
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	643 693	736 992
Utilisation des fonds dédiés	587 047	537 898
Autres produits	1 393 457	1 151 232
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>	<b>69 152 957</b>	<b>68 102 653</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	3 878 413	3 255 163
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>19 952 841</b>	<b>18 569 055</b>
Services extérieurs	11 401 089	10 996 492
Personnel extérieur	476 564	193 238
Autres services extérieurs	8 075 188	7 379 325
<b>Aides financières</b>	<b>2 180 044</b>	<b>2 782 000</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>2 988 192</b>	<b>3 211 824</b>
<b>Salaires et traitements</b>	<b>22 625 902</b>	<b>21 784 176</b>
<b>Charges sociales</b>	<b>11 177 608</b>	<b>10 778 475</b>
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</b>	<b>4 023 490</b>	<b>4 243 428</b>
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>358 909</b>	<b>535 097</b>
<b>Reports en fonds dédiés</b>	<b>403 022</b>	<b>172 613</b>
<b>Autres charges</b>	<b>1 647 387</b>	<b>1 500 016</b>
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>	<b>69 235 807</b>	<b>66 831 846</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>(82 850)</b>	<b>1 270 806</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	149 128	102 390
Autres intérêts et produits assimilés	422 535	237 736
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	248 159	207 837
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>819 822</b>	<b>547 962</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations amor.& prov.charges financières	401 834	420 913
Intérêts et charges assimilées	28 154	4 805
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	51 586	34 555
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>481 574</b>	<b>460 273</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>338 248</b>	<b>87 690</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	174 856	149 170
Sur opérations de capital	3 740 109	3 379 510
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>3 914 965</b>	<b>3 528 681</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	48 575	15 611
Sur opérations de capital	690 774	1 458 627
<b>Total des Charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>739 349</b>	<b>1 474 239</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>3 175 616</b>	<b>2 054 442</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>		
Impôts sur les sociétés	114 948	76 777
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	<b>114 948</b>	<b>76 777</b>
<b>Total des produits</b>	<b>73 887 744</b>	<b>72 179 296</b>
<b>Total des charges</b>	<b>70 571 679</b>	<b>68 843 135</b>
<b>EXCEDENT OU (DEFICIT)</b>	<b>3 316 067</b>	<b>3 336 162</b>



<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Dons en nature	125 854	208 994
Prestations en nature	25 332	135 603
Bénévolat	57 940 423	47 561 580
<b>Total</b>	<b>58 091 609</b>	<b>47 906 176</b>
Dons matériels en nature	125 854	208 994
Mise à disposition gratuite de biens	7 200	10 471
Prestations en nature	18 132	125 132
Personnel détaché	211 727	261 726,50
Bénévolat	57 728 696	47 299 853
<b>Total</b>	<b>58 091 609</b>	<b>47 906 176</b>

# Annexe aux comptes combinés

## Table des matières

1	Préambule.....	7
2	Combinaison .....	7
	2.1 Périmètre de combinaison .....	7
	2.2 Critères de combinaison.....	8
	2.3 Faits significatifs.....	9
3	Règles et méthodes comptables .....	11
	3.1 Principes comptables.....	11
	3.2 Evènements postérieurs à la clôture .....	11
	3.3 Changements de méthodes comptables .....	11
	3.4 Principales méthodes utilisées.....	11
	3.4.2 Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés	13
	3.4.3 Créances et dettes	13
	3.4.4 Valeurs mobilières de placement (VMP) et immobilisations financières	13
	3.4.5 Situation nette	14
	3.4.6 Subventions d'investissement sur biens renouvelables	15
	3.4.7 Indemnités de fin de carrière	15
4	Informations relatives au bilan .....	16
	4.1 Actif .....	16
	4.1.1 Tableau des immobilisations	16
	4.1.2 Tableau des amortissements	16
	4.1.3 Provisions des legs et donations	16
	4.1.4 Etat des créances	17
	4.1.5 Titres et valeurs mobilières de placement	18
	4.2 Passif.....	20
	4.2.1 Variation des fonds propres	20
	4.2.2 Suivi des fonds dédiés	21
	4.2.3 Tableau des provisions pour risques et charges	21
	4.2.4 Etat des dettes	22
	4.2.5 Détail des Charges à payer et Produits à recevoir	22
	4.2.5 Produits et Charges des legs et donations	23
5	Autres informations .....	24
	5.1 Contributions volontaires en nature .....	24

5.2 Dons en nature.....	24
5.3 Engagements hors bilan.....	24
5.4 Effectif moyen.....	25
5.5 Honoraires du commissaire aux comptes.....	26
5.6 Information sur les rémunérations des dirigeants.....	26
6 Informations spécifiques relatives aux entités faisant appel public à la générosité.....	27
6.1 Compte de résultat par origine et destination.....	27
6.2 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.....	28

## 1 PRÉAMBULE

Les comptes combinés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan :	162 512 812	€
- Total des charges au compte de résultat :	73 887 744	€
- Résultat de l'exercice :	3 316 067	€

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont les plus significatives pour l'obtention d'une l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

## 2 COMBINAISON

### 2.1 Périmètre de combinaison

Conformément aux dispositions du CRC n° 99-02 du 29 avril 1999, les comptes combinés présentent les comptes d'un ensemble de structures comme si cet ensemble était formé d'une seule entité.

Les comptes combinés sont obtenus en procédant au cumul des comptes des entités faisant partie du périmètre des comptes combinés, éventuellement après retraitements et reclassements. Les structures du groupe Petits Frères des Pauvres représentent un ensemble économique homogène.

L'entité combinante est l'association mère Petits Frères des Pauvres qui est à l'origine de la création de l'autre entité, Petits Frères des Pauvres-Association de Gestion des Etablissements (PFP-AGE).

Une convention de combinaison des comptes a été signée en 2011, valable 1 an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique. Les deux entités sont juridiquement liées entre elles par des conventions, par des représentants de l'association PFP dans le Conseil d'administration et utilisent un ensemble de moyens, de services et de stratégies communes.

Ces entités combinées sont :

#### **L'Association Petits Frères des Pauvres (PFP)**

L'Association, reconnue d'utilité publique, a pour objet de lutter contre l'isolement et la solitude des personnes âgées, prioritairement les plus démunies. L'Association Petits Frères des Pauvres apporte à l'autre entité combinée, Petits frères des Pauvres-Association de gestion des Etablissements, son aide sous forme de financements et de mise à disposition de moyens matériels et humains.

#### **L'Association Petits frères des Pauvres-Association de gestion des Etablissements (PFP-AGE)**

L'Association a pour objet de gérer toute structure, établissement ou service offrant à des personnes âgées de plus de cinquante ans des solutions innovantes de vacances, d'accueil, de séjour et de logement à titre provisoire ou définitif dans le cadre de la politique définie par Petits Frères des Pauvres.

Une convention a été signée entre PFP et PFP-AGE le 27 juin 2017.

Les représentants de l'association PFP sont majoritaires au conseil d'administration de PFP-AGE.

Une fusion-absorption du Centre de Rencontre des Générations (CRG) par PFP-AGE a été actée en Assemblée Générale Extraordinaire le 6 septembre 2018 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Depuis l'exercice 2020, la SARL Léchevin Parmentier n'entre plus dans le périmètre de combinaison : elle est en effet en cours de dissolution et n'exerce plus aucune activité.

## **2.2 Critères de combinaison**

Les relations entre PFP et PFP-AGE sont définies par des stratégies communes, une représentation de l'Association PFP dans le Conseil d'administration de PFP-AGE et des conventions signées entre elles.

### **2.2.1 Relations entre les entités combinées**

#### **L'usage du nom**

Le nom Petits Frères des Pauvres reste la propriété de l'Association PFP, qui délègue aux autres structures la capacité de l'utiliser à condition d'en être informée.

#### **La représentation de l'Association Petits Frères des Pauvres**

L'Association Petits Frères des Pauvres est à l'origine de la création de PFP-AGE, où elle est représentée au Conseil d'administration. Les représentants de droit doivent être membres actifs de l'Association Petits Frères des Pauvres.

#### **Utilisation de locaux**

L'Association Petits Frères des Pauvres met à la disposition de PFP-AGE des locaux nécessaires ses activités et à son siège social. Cette mise à disposition ne donne pas lieu à contrepartie, sauf pour le CRG qui fait l'objet d'une indemnité annuelle d'occupation des bâtiments, aménagements et équipements à Petits Frères des Pauvres.

Par ailleurs, PFP-AGE peut avoir accès à tous les locaux et bâtiments appartenant à l'Association PFP.

#### **Utilisation de services**

Les deux entités peuvent utiliser l'ensemble des services techniques nationaux mis en place par l'Association PFP, tels que : communication, gestion administrative et financière, gestion des ressources humaines, formation, recherche de fonds, travaux, documentation, etc.

#### **Personnel salarié**

Les structures du groupe sont membres de l'Unité Economique et Sociale (UES) Petits Frères des Pauvres.

Tous les salariés du groupe PFP sont représentés par un seul et même Comité Economique et Social dit Comité Economique et Commun (CSEC).

#### **Dispositions financières**

L'Association Petits Frères des Pauvres s'engage à verser chaque année un financement à PFP-AGE. Le montant est fixé dans le cadre de la procédure budgétaire, après présentation des prévisions d'actions et de développement et des prévisions d'investissements.

PFP-AGE est tenue de fournir ses bilans annuels d'activités. Ces bilans comprennent des rapports d'activités, les comptes annuels et des budgets prévisionnels.

### **2.2.2 Comptes réciproques**

Les opérations effectuées entre structures comprises dans le périmètre de combinaison sont neutralisées. Les comptes réciproques actifs et passifs, charges et produits sont éliminés.

Les éléments éliminés entre les comptabilités des entités combinées sont les suivants :

#### **Comptes actifs et passifs**

- Les dépôts versés pour le compte des personnes aidées sont des dépôts et cautionnements versés pour la structure qui prend en charge la personne et des dépôts et cautionnements reçus pour la structure « hébergeante ».
- Les soldes au 31/12 des comptes usagers, fournisseurs, débiteurs et créditeurs divers constatent les dettes et créances entre structures. Ces dettes et créances sont principalement des refacturations de frais de séjours en maisons de vacances et d'hébergement en structures d'hébergement des personnes aidées.
- Les soldes des comptes courants, charges à payer et produits à recevoir constatent des opérations communes entre structures.

#### **Comptes charges et produits**

- Les financements versés par PFP à PFP-AGE.
- Les frais de séjours et d'hébergements des personnes aidées dans les maisons de vacances et les structures d'hébergement gérées par PFP-AGE.
- Les indemnités d'occupation versées par PFP-AGE pour l'occupation de certaines maisons, principalement le Centre de Rencontre des Générations (CRG).

## **2.3 Faits significatifs**

### **2.2.1 Impacts de la crise sanitaire COVID-19**

En 2022, la crise sanitaire a continué d'entraver certaines activités collectives, mais de façon très atténuée par rapport à 2020 et 2021, la plupart des activités ayant progressivement repris leur cours normal.

### **2.2.2 Plan de retour à l'équilibre**

Le Conseil d'administration de PFP, lors de sa réunion du 16 mai 2020, a décidé de nouvelles orientations stratégiques, comprenant un plan de retour à l'équilibre financier de l'association, étalé sur 3 années de 2021 à 2023, après de nombreuses années de déficit.

Ce plan d'action repose à la fois sur une réduction des charges, en ciblant prioritairement celles qui ont le moins d'impact sur les activités, et sur un développement des produits, en particulier les subventions publiques et le mécénat privé.

L'exercice 2022 est la deuxième année consécutive d'excédent, en avance par rapport aux objectifs initiaux.

### **2.2.3 Utilisation de la Réserve d'aide à la personne**

Cette réserve a été constituée par décision de l'Assemblée Générale du 20 juin 1998, et a été dotée jusqu'à l'AG du 21 juin 2014 pour un montant total de 15 362 K€.

Depuis sa constitution, les dépenses faites au titre de cette réserve dans le courant d'une année (N) sont reprises l'année suivante (N+1), sur la réserve.

Au 31 décembre 2022, il reste au compte de la réserve d'aide à la personne un montant de 3 807 k€.

L'exercice 2022 étant excédentaire, il est proposé à l'Assemblée Générale de ne pas utiliser la réserve au titre de cet exercice.

Utilisation de la réserve en k€	Utilisations			Solde de la réserve
	des années précédentes de 1999 à 2021	de l'année 2022	Total de l'utilisation de cette réserve	
<b>Utilisations</b>				
- Aides en hébergement collectif	8 272	0	8 272	
- Aides à domicile et aux personnes en situation de précarité	3 283	0	3 283	
<b>Total utilisations</b>	11 555	0	11 555	
- Dotations à la réserve d'aide à la personne votées lors des AG du 20/06/1998 à celle du 18/06/2022				16 362
- Affectations déjà faites lors des AG antérieures				(11 555)
- <b>Solde de la réserve 31/12/2022</b>				4 807
- Affectations des dépenses 2022 lors de la prochaine AG du 17 juin 2023				0
- <b>Solde de la réserve restant disponible après affectation</b>				4 807

#### 2.2.4 Aides apportées au Fonds de dotation « Transmission et Fraternité »

Ce Fonds de dotation a été créé en 2011 pour recevoir les legs de personnes accompagnées par l'Association et dont elle refuse par déontologie de bénéficier. Depuis le 01/01/2012, ces legs figurent au compte de résultat, et ont représenté en 2022 :

- Montant reçu et comptabilisé en produit d'exploitation :	369 495	€
- Frais de traitement de dossier, calculés de façon forfaitaire, et comptabilisés en charges :	18 525	€
- Frais de succession :	56 747	€
- Montant net versé au Fonds de dotation « Transmission et Fraternité » et comptabilisé en charge d'exploitation :	294 223	€

#### 2.2.4 Autres structures en lien avec Petits Frères des Pauvres

- Petits Frères des Pauvres – Association de Gestion des Etablissements (PFP-AGE)
- Fondation des Petits Frères des Pauvres
- Champ Marie (intermédiation locative en faveur de personnes en situation de précarité)
- Fédération internationale des Petits Frères des Pauvres
- SCI Armand Marquiset, qui est propriétaire et gère le lieu d'accueil et d'animation national (LAAN)
- Fédération des Amis des petits frères des Pauvres (en cours de dissolution)
- SARL Lechevin Parmentier (en cours de dissolution)

Au 31 décembre 2022, les données juridiques et financières disponibles concernant ces entités peuvent se résumer de la façon suivante :

**Les administrateurs visés par ces conventions sont les suivants :**

Fondation des Petits Frères des Pauvres	Alain Villez Marina Frys
PFP-AGE	Alain Villez Martine Roth Anne Geneau

### **3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

#### ***3.1 Principes comptables***

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 des dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

#### ***3.2 Evènements postérieurs à la clôture***

Néant

#### ***3.3 Changements de méthodes comptables***

Néant

#### ***3.4 Principales méthodes utilisées***

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

##### ***3.4.1 Immobilisations corporelles***

Les immobilisations stables se définissent comme étant les emplois permanents affectés à l'activité directe et au fonctionnement de l'association.

##### ***3.4.1.1 Valeurs brutes***

Les immobilisations sont comptabilisées sous réserve d'une valeur unitaire supérieure à 1 000 € hors taxes.

Les ensembles immobiliers ont été réévalués en 1980. L'écart de réévaluation dégagé figure sur une ligne spécifique des fonds propres. Les évolutions de valeur depuis 1980 ne sont pas appréhendées.

##### ***Application de l'approche par composant***

A compter du 01/01/2006, suite aux règlements CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, 2003-07 modifiant l'article 15 du règlement n° 2002-10 et 2004-06, repris par le règlement ANC



2014.03, relatif à la définition de la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les principes de comptabilisation et modes d'amortissement des immeubles ont été faits en tenant compte de la réalité des biens détenus par l'association et de leur valeur au bilan.

**Pour les bâtiments** : six composants :

- Structures
- Ravalement, menuiserie extérieure
- Chauffage
- Toiture, étanchéité
- Ascenseurs
- Électricité, plomberie, sanitaires

**Pour les locaux à l'intérieur d'immeubles collectifs (notamment les locaux des fraternités)**: deux composants

- Structures
- Travaux collectifs

### **3.4.1.2 Amortissements**

Seules font l'objet d'une dépréciation par voie d'amortissement les immobilisations appelées à se dévaluer dans le temps. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses répétitives sur une période donnée.

Par voie de conséquence et sous réserve qu'il n'y ait pas à constater de dépréciation exceptionnelle du bien par rapport à sa valeur d'acquisition, les éléments du patrimoine générateurs de plus-values latentes ne sont pas dépréciés par voie d'amortissement.

#### **Taux appliqués**

##### **Immobilisations incorporelles**

**Caveaux et concessions** : amortissements suivants le nombre de places occupées.

**Logiciels** : soit 5 ans, soit 3 ans

##### **Immobilisations corporelles**

**Terrains** : Ne sont pas amortissables, aucune perte de valeur n'étant à constater.

**Immeubles** :

###### **Amortissement des structures :**

- La structure des immeubles, maisons de vacances ou locaux en immeubles collectifs n'a fait l'objet d'aucun amortissement, la valeur résiduelle étant estimée supérieure à la valeur historique.

- La structure du Centre de Rencontre des Générations fait l'objet d'un amortissement sur 50 ans, car l'association dispose de droits sur l'immeuble pour cette durée (bail à construction).

###### **Amortissement des composants :**

Les durées d'amortissement sont différenciées de la manière suivante :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Ravalement, menuiserie extérieure :  | 15 ans      |
| - Chauffage :                          | 10 à 15 ans |
| - Toiture, étanchéité :                | 25 ans      |
| - Ascenseurs :                         | 20 ans      |
| - Électricité, plomberie, sanitaires : | 10 ans      |

##### **Autres Immobilisations corporelles :**

- |   |             |
|---|-------------|
| - Travaux d'amélioration, gros travaux antérieurs à 2007: | 10 à 20 ans |
|---|-------------|

- Mobiliers et matériels, agencements, aménagements et installations : 5 à 10 ans  
(Sauf les mobiliers anciens et les objets d'art qui ne sont pas amortissables)
- Matériels de bureau : 3 à 10 ans
- Matériels de transport : 4 à 10 ans

**Mode d'amortissement** : linéaire

Les amortissements sont calculés prorata-temporis selon les règles habituelles applicables en la matière.

### 3.4.2 Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Les legs reçus par l'association avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et destinés à être cédés, ont été mentionnés dans les engagements hors bilan dans les comptes annuels 2019. Ils sont comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour le montant mentionné dans les comptes annuels 2019 ; les créances, les dettes et provisions pour charges relatives à ces legs sont également valorisées et comptabilisées au à l'ouverture de l'exercice. La contrepartie est constatée en « fonds reportés », présentés au passif du bilan.

Concernant les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Les biens reçus en legs et donations par l'Association au cours de l'exercice sont portés à l'actif à la date d'acceptation par le Conseil d'administration.
- Ils sont comptabilisés en immobilisation si leur nature le justifie, sans pour autant être amortis. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant en cas de perte de valeur.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.
- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en « dettes des legs et donations », également lors de l'acceptation. Elles sont éventuellement réévaluées pendant la durée de traitement du dossier, sur la base des relevés fournis par les études de notaires.

### 3.4.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

### 3.4.4 Valeurs mobilières de placement (VMP) et immobilisations financières

La distinction entre les immobilisations financières (classe 2 = titres à long terme) et les valeurs mobilières de placement (classe 5 = titres de trésorerie) revient à différencier les supports de placement selon leur horizon de placement : ils sont immobilisés s'ils sont détenus pour une gestion à long terme, et ne le sont pas pour un horizon plus court. Les livrets de placement servant au financement des dépenses courantes sont eux comptabilisés en disponibilités. Les placements financiers sont distingués selon la nature du placement.

#### Valorisation au bilan

Les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

S'il advient que le cours probable de négociation devient inférieur au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée. Elle figure au bilan et est dotée par le compte de résultat.

#### Cessions

Le produit net est enregistré en produits financiers selon la méthode FIFO.

La plus ou moins-value de réalisation des immobilisations financières est présentée en produit ou en charge financière.

### **3.4.5 Situation nette**

Les comptes de *fonds propres, réserves et report à nouveau* reprennent l'ensemble des ressources propres de l'association.

L'assemblée générale du 24 juin 2017 a décidé de restructurer les fonds propres de la façon suivante :

#### **3.4.5.1 Les fonds propres sans droits de reprise**

##### **- Valeur d'origine de l'immobilier**

Ce compte représente les ressources passées affectées au financement des investissements sous forme de terrains et d'ensembles immobiliers nécessaires au but poursuivi par l'association, déduction faite des amortissements cumulés sur les travaux de gros œuvre.

##### **- Valeur d'origine des titres de la dotation**

Ce compte enregistre la valeur comptable d'origine d'un portefeuille titres statutaire, d'une valeur minimale de 1 500 euros, ainsi que le résultat cumulé de la capitalisation annuelle de 10 % au moins des revenus de ce portefeuille.

Toute affectation est décidée par l'Assemblée Générale. Tout retrait ne peut être opéré qu'après autorisation administrative ou en cas de liquidation de l'association.

#### **3.4.5.2 Ecart de réévaluation libre de l'immobilier**

Ce compte représente le montant de l'écart de réévaluation de l'immobilier dégagé lors de la réévaluation libre faite en 1980.

#### **3.4.5.3 Les réserves**

Les réserves de développement peuvent être dotées par décision d'AG.

##### **- Réserve de développement France**

Cette réserve est utilisée pour l'absorption des déficits, dans le cadre du développement de l'association.

##### **- Réserve de développement international**

Cette réserve est destinée à financer des dépenses hors de France, notamment des opérations de collecte de fonds.

##### **- Réserve d'investissement**

Cette réserve est destinée à financer l'acquisition d'immobilisations dans le cadre du développement de l'association.

##### **- Réserve d'aide à la personne**

Cette réserve a été constituée en vue d'apporter aux personnes âgées et aux personnes en situation de précarité suivies par les petits frères une aide financière à long terme en raison des difficultés rencontrées par ces personnes, aide que l'association s'engage à prolonger dans la durée en fonction des besoins de ces personnes.

(Voir détail au chapitre « mouvements significatifs de l'exercice »).

##### **- Réserve de sécurité**

Cette réserve est destinée à faire face à des événements qui affecteraient ponctuellement la collecte de fonds : grève de la poste, crise politique ....

#### **3.4.5.4 Report à nouveau**

Il regroupe les ressources dégagées qui n'ont pas reçu d'affectation particulière.

### 3.4.6 Subventions d'investissement sur biens renouvelables

A partir de l'exercice 2020, en application du règlement 2018-06 de l'ANC, elles sont amorties au rythme du bien financé.

Le principe retenu par l'Association est la détermination d'une durée moyenne d'amortissement pour chacun des bâtiments détenus. Cette durée est calculée en divisant la valeur brute de tous les composants non-amortis d'un bâtiment par la valeur de la dernière annuité d'amortissement, tous composants confondus. Elle est ensuite appliquée pour amortir les SI se rapportant au bâtiment.

Les reprises correspondant à l'amortissement au titre de l'exercice clôturé sont constatées soit en compte 78952000 – *Reprise de fonds dédiés sur financements privés d'investissement* pour les contributions financières reçues d'entités privées, soit en compte 77700000 – *Quote-part de subventions d'investissements virées au compte de résultat* pour les subventions d'investissement reçues d'entités publiques.

### 3.4.7 Indemnités de fin de carrière

**Droits acquis au départ à la retraite des salariés** : 1 622 306 €

**Hypothèses de calcul** :

Le montant de cette provision est calculé charges sociales et fiscales incluses.

Les hypothèses retenues pour 2022 sont les suivantes :

- Taux de progression salariale : 3 %
- Taux d'actualisation à 12 ans : 0.90 %
- Taux de charges patronales : 64.43 %
- Age de départ à la retraite : progressivité de 60 à 62 ans pour les personnes nées entre 1951 et 1954.
- Droits acquis à la retraite en nombre de mois : 1/8 de mois par année d'ancienneté, limité à 6 mois.
- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalité fournies par l'INSEE.
- Coefficients de stabilité du personnel :
  - + Moins de 25 ans : 32.44 %
  - + De 25 à 29 ans : 44.79 %
  - + De 30 à 34 ans : 56.54 %
  - + De 35 à 39 ans : 67.92 %
  - + De 40 à 44 ans : 79.05 %
  - + De 45 à 49 ans : 89.35 %
  - + De 50 à 54 ans : 95.78 %
  - + De 55 à 59 ans : 98.71 %
  - + De 60 à 63 ans : 99.75 %
  - + 64 ans : 99.95 %
  - + Plus de 65 ans : 100,00 %

## 4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 4.1 Actif

#### 4.1.1 Tableau des immobilisations

(en euros)	Immobilisations en début d'exercice 31/12/2021	Mouvements de l'année			Immobilisations en fin d'exercice après élimina. 31/12/2022
		Achats 2022	Ventes, Sorties 2022	Reclassements 2022	
Immobilisations incorporelles	4 410 770	333 716			4 507 932
Immobilisations incorporelles en cours	169 054	250 335	(157 084)		262 305
Terrains et ensembles immobiliers	53 714 205	849 338	(1 029 949)		53 533 595
Autres immobilisations	30 729 108	384 095	(253 111)		30 860 091
Immobilisations corporelles en cours	189 349	686 779	(141 190)		734 938
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	30 212 103	15 506 635	(8 672 900)		37 045 838
Immobilisations financières	30 801 371	7 606 629	(4 257 285)		34 150 715
<b>TOTAL COMPTES SOCIAUX</b>	<b>150 225 960</b>	<b>25 617 526</b>	<b>(14 511 520)</b>		<b>161 095 412</b>
Retraitement liés à la combinaison des comptes					
<b>TOTAL COMPTES COMBINES</b>	<b>150 225 959</b>	<b>25 617 526</b>	<b>(14 511 520)</b>		<b>161 095 411</b>

#### 4.1.2 Tableau des amortissements

(en euros)	Amortissements en début d'exercice 31/12/2021	Mouvements de l'année			Amortissements en fin d'exercice après élimina. 31/12/2022
		Dotations 2022	Reprises 2022	Reclassements 2022	
Immobilisations incorporelles	3 480 961	443 346	(1 437)		3 922 870
Ensembles immobiliers	26 096 048	1 962 131	(41 380)		28 016 799
Autres immobilisations	22 410 076	1 639 846	(234 854)		23 815 068
<b>TOTAL COMPTES COMBINES</b>	<b>51 987 084</b>	<b>4 045 323</b>	<b>(277 671)</b>		<b>55 754 737</b>

#### 4.1.3 Provisions des legs et donations

	Provisions en début d'exercice 31/12/2021	Mouvements de l'année			Provisions en fin d'exercice après élimina. 31/12/2022
		Dotations 2022	Reprises 2022	Reclassements 2022	
Prov. pour dépréciation et contentieux /legs et donations	821 397	242 399	(252 921)		810 875
<b>TOTAL COMPTES COMBINES</b>	<b>821 397</b>	<b>242 399</b>	<b>(252 921)</b>		<b>810 875</b>

#### 4.1.4 Etat des créances

	Montant brut	A un an	A plus d'un an
<b><u>Créances de l'actif immobilisé</u></b>			
Prêts	63 867	12 087	51 780
Dépôts & cautionnements	269 629		269 629
<b><u>Créances de l'actif circulant</u></b>			
Usagers & comptes rattachés	3 217 380	3 217 380	
Créances reçues par legs ou donations	22 285 190	22 285 190	
<b>Autres créances</b>			
Créances sociales & fiscales	186 631	186 631	
Comptes courants	2 131 500	2 131 500	
Subventions à recevoir	3 316 874	3 316 874	
Autres créances	898 801	898 801	
Produits à recevoir	804 407	804 407	
<b><u>Comptes de régularisation</u></b>			
Charges constatées d'avance	744 007	744 007	
<b>TOTAL</b>	<b>33 918 286</b>	<b>33 596 876</b>	<b>321 410</b>

#### 4.1.5 Titres et valeurs mobilières de placement

1) MOUVEMENTS DES TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DE L'ANNEE								
VALEURS BRUTES	MOUVEMENTS DE L'ANNEE EN VALEURS HISTORIQUES					PLUS/MOINS VALEURS REALISEES & PRODUITS FINANCIERS		
	Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan					Plus & moins values	Produits financiers	Total 2022
	Titres & VMP en début d'exercice 01/01/2022	Souscriptions 2022	Ventes, Sorties 2022	Reclassements	Titres & VMP en fin d'exercice 31/12/2022			
<b>TITRES FIGURANT DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>								
Participations	9 809 900				9 809 900			
Titres stables	9 809 900				9 809 900			
- Autres titres stables	20 608 164	7 486 211	(4 159 222)		23 935 152	(51 586)	421 421	369 835
	20 608 164	7 486 211	(4 159 222)		23 935 152	(51 586)	421 421	369 835
	30 418 064	7 486 211	(4 159 222)		33 745 052			
<b>TITRES FIGURANT EN DISPONIBILITES</b>								
Comptes sur livret								
- Livret Société Générale	6 111 852	5 017 797	(6 600 000)		4 529 648		6 774	6 774
- Livret BNP Paribas								
- Livrets CIC	6 111 306	3 892 077	(5 300 000)		4 703 383		2 919	2 919
	12 223 157	8 909 874	(11 900 000)		9 233 031		9 693	9 693
	42 641 221	16 396 084	(16 059 222)		42 978 083	(51 586)	431 114	379 528

**DECOMPOSITION DES TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT EN FIN D'ANNEE**

VALEURS BRUTES	TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						PLUS & MOINS VALUES		INTERETS COURUS compta- bilisés au <b>31/12/2022</b>
	Placements en produits à long terme (Actions et obligations)		Placements en produits à court terme (Sicav, FCP...) Bons de caisse, Divers)		Total de l'ensemble des titres		LATENTES au <b>31/12/2022</b>		
	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au <b>31/12/2022</b>	Valeurs vénales Valeurs des titres au <b>31/12/2022</b>	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au <b>31/12/2022</b>	Valeurs vénales Valeurs des titres au <b>31/12/2022</b>	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au <b>31/12/2022</b>	Valeurs vénales Valeurs des titres au <b>31/12/2022</b>	Plus values non compta- bilisées au <b>31/12/2022</b>	Moins values Ayant fait l'objet d'une provision au <b>31/12/2022</b>	
<b>TITRES FIGURANT DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>									
Participations	9 809 900	9 817 370			9 809 900	9 817 370		(9 900)	
Titres stables	23 935 152				23 935 152		(23 935 152)	(469 545)	
	<b>33 745 052</b>	<b>9 817 370</b>			<b>33 745 052</b>	<b>9 817 370</b>	<b>(23 935 152)</b>	<b>(479 445)</b>	
<b>TITRES FIGURANT EN DISPONIBILITES</b>									
Comptes sur livret			9 233 031		9 233 031				
			<b>9 233 031</b>		<b>42 978 083</b>	<b>9 817 370</b>	<b>(23 935 152)</b>	<b>(479 445)</b>	



## 4.2 Passif

### 4.2.1 Variation des fonds propres

(en euros)	Fonds propres fin d'exercice 31/12/2021	Affectations du résultat selon la délibération de l'AG du 18/06/2022				Autres mouvements 2022						Fonds propres en fin d'exercice après éliminations 31/12/2022	Eliminations de l'exercice 2021	Variations du périmètre		Fonds propres fin d'exercice 31/12/2022		
		Augmentations	Dont Générosité du Public	Diminutions	Dont Générosité du Public	Reclassements	Augmentations	Dont Générosité du Public	Diminutions	Dont Générosité du Public	Sortie de Périmètre			Eliminations 2022	Reprises des Eliminations 2021			
<b>Fonds propres sans droit de reprise &amp; réserves</b>	48 839																	
<b>FP sans droits de reprise</b>	182			(3 455 165)													45 384 017	
Petits Frères des Pauvres	47 600 800			(3 455 165)													44 145 635	
PFP-AGE	1 238 382																1 238 382	
<b>Réserves</b>	18 718																	
Petits Frères des Pauvres	189	3 328 277																22 046 466
PFP-AGE	17 897 499	3 328 277																21 225 776
PFP-AGE	820 690																	820 690
<b>Reports à nouveau</b>	6 345 713	3 323 480																9 669 193
Petits Frères des Pauvres	7 316 023	3 315 595																10 631 618
PFP-AGE	(970 310)	7 885																(962 425)
<b>Résultat de l'exercice</b>	3 336 162	3 146 167		(3 336 162)														3 146 167
Petits Frères des Pauvres	3 328 277	3 138 066		(3 328 277)														3 138 066
PFP-AGE	7 885	8 101		(7 885)														8 101
<b>Subventions d'investissement / Equipement</b>	1 368 294	531 370		(785 128)														1 114 536
Petits Frères des Pauvres	1 368 294	531 370		(785 128)														1 114 536
PFP-AGE																		
<b>Provisions réglementées relatives aux immobilisations</b>																		
PFP-AGE																		
<b>TOTAUX</b>	78 607 540	10 329 294		(7 576 455)														81 360 378

#### 4.2.2 Suivi des fonds dédiés

	Fonds à engager au début de l'exercice A	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées B	Utilisations en cours d'exercice C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A+B-C
- Subventions	2 566 450	379 009	(543 165)	2 426 307
- Dons				
- Legs & donations	44 964		(43 882)	1 082
<b>TOTAL</b>	<b>2 611 414</b>	<b>379 009</b>	<b>(587 047)</b>	<b>2 427 389</b>

#### 4.2.3 Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions en début d'exercice 31/12/2021	Mouvements de l'année			Provisions en fin d'exercice 31/12/2022
		Dotations 2022	Reprises 2022	Reclassements 2022	
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>3 216 483</b>	<b>151 110</b>	<b>(525 562)</b>		<b>2 842 031</b>
Prov. pour risques	924 769	123 446	(73 438)		974 777
Prov. pour réalisation / legs & donations	283 818	27 935	(66 804)		244 948
Prov. pour indemnités de fin de carrière	2 007 896	(270)	(385 320)		1 622 306
<b>Provisions pour dépréciations</b>					
Prov. dépréciation et contentieux des legs (créances)	<b>712 006</b>	290 234	(63 680)		938 560
-					
<b>Provision pour dépréciation des immobilisations financières</b>	<b>675 912</b>	<b>401 834</b>	<b>(598 301)</b>		<b>479 445</b>
Prov. dépréciation titres immobilisés	9 900	0	0		9 900
Prov. dépréciation autres titres	666 012	401 834	(598 301)		469 545
<b>Provision pour dépréciation des comptes de tiers</b>	<b>388 319</b>	<b>235 463</b>	<b>(184 510)</b>		<b>439 272</b>
Prov. dépréciation cptes débiteurs	219 426	161 881	(15 617)		365 690
Prov. dépréciation cptes personnes suivies	168 893	73 582	(168 893)		73 582
<b>Retraitement liés à la combinaison des comptes</b>					
<i>Eliminations faites entre entités combinées</i>					
Sur provisions pour risques & charges	-	-	-	-	-
Sur prov.pour dépréciation des comptes tiers	-	-	-	-	-
	<b>4 992 720</b>	<b>1 078 641</b>	<b>(1 372 053)</b>		<b>4 699 308</b>

#### 4.2.4 Etat des dettes

	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	<b>49 760 732</b>	49 760 732		
<b>Dettes</b>	-			
Emprunts & dettes financières	1 870 726	72 546	412 356	1 385 823
Banques créditrices	165 373	165 373		
Fournisseurs & comptes rattachés	3 108 177	3 108 177		
Dettes fiscales et sociales	8 278 330	8 278 330		
Autres dettes	1 049 052	1 169 012	143 179	
Charges à payer	149 411	149 411		
Dettes des legs et donations	10 217 672	10 217 672		
Produits constatés d'avance	3 541 031	3 541 031		
<b>TOTAL</b>	<b>78 140 504</b>	<b>76 462 285</b>	<b>555 535</b>	<b>1 385 823</b>

#### 4.2.5 Détail des Charges à payer et Produits à recevoir

<u>Détail des Charges à payer</u>		
<b>Fournisseurs</b>		
-	Fournisseurs - Factures non parvenues	449 739
<b>Dettes fiscales &amp; sociales</b>		
-	Provision pour congés payés	1 840 037
-	Provision charges sociales sur congés payés	1 135 992
-	Provision pour droits acquis épargne temps	1 170 589
-	Provision charges sociales sur droits acquis épargne temps	728 501
-	Caisses de retraite, prévoyance, mutuelle	959 079
-	URSSAF	1 376 915
-	Autres dettes fiscales et sociales	1 067 216
<b>Charges à payer</b>		
	Charges à payer	242 670

<u>Détail des Produits à recevoir</u>		
<b>Fournisseurs</b>		
-	Fournisseurs - Avoirs à recevoir	13 040
<b>Dettes fiscales &amp; sociales</b>		
-	Indemnités IJSS encaissées non encore déduites des bulletins de paie	242 004
-	Personnel & Prévoyance : Produits à recevoir	23 621
<b>Produits à recevoir</b>		
	Produits à recevoir	804 407

#### 4.2.6 Produits et Charges des legs et donations

<b>PRODUITS ISSUS DES LEGS :</b>	
VNC IMMO.RECUES DESTINEES A ETRE CEDEES	7 444 389
DOT. PROV. P/CONTENTIEUX & DEPRECIATION	531 109
REPORTS EN FONDS REPORTEES	26 751 190
REALISATION DES ASSURANCES VIE	-10 432 178
VENTES IMMOBILIERES	-13 236 381
VENTES TITRES	-4 986 117
REALISATION LIQUIDITES & OR	-7 973 651
VENTES MOBILIERES	-142 987
REVENUS BIENS IMMOBILIERS RECUS PAR LEGS	-273 330
REVENUS TITRES RECUS PAR LEGS	-16 463
AUTRES REVENUS DIVERS	-8 053
LEGS BRUTS VIRES AU FONDS DE TRANSMISSION & AUX EAT ASSO.	-369 495
PRODUITS CESSIONS IMMO.RECUS DESTINES A ETRE CEDES	-8 990 762
REPRISES PROV. P/CONTENTIEUX & DEPRECIATION	-380 611
UTILISATIONS DES FONDS REPORTEES	-18 571 734
TRANSFERTS CHARGES LEGS VIRES AU FONDS DE TRANSMISSION & EAT ASSO.	-23 122
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>-30 678 196</b>
<b>CHARGES DE REALISATION DES LEGS :</b>	
HONORAIRES AVOCATS	17 846
HONORAIRES NOTAIRES & GENEALOGISTES	129 963
HONORAIRES EXPERTS	31 413
FRAIS ENERGIES	7 148
FRAIS LOCATIONS	8 629
CHARGES LOCATIVES, DE COPRO.& ASSURANCES	250 837
FRAIS D'ENTRETIEN SEPULTURES	22 960
FRAIS D'ENTRETIENS DIVERS	16 502
IMPOTS & TAXES	182 722
CHARGES DE SUCCESSIONS	387 894
FRAIS DES VENTES FAITES PAR LE GARDE MEUBLE	112 302
FRAIS TRAITEMENT LEGS VIRES AU FONDS DE DOTATION "Transmission et Fraternité"	18 525
FRAIS SUCCESSIONS LEGS VIRES AU FONDS DE DOTATION "Transmission et Fraternité"	56 747
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 243 489</b>

## 5 AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

*Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en en 2019. L'importance et la nature des contributions volontaires ont été revues en application du règlement 2018-06. Compte tenu de leur caractère significatif, elles ont été valorisées et comptabilisées. Leur montant est évalué à 58 M€.*

Pour PFP : Leur montant est évalué à 56,9 M€.

Elles se composent de 1 878 476 heures de bénévolat, recensées périmètre par périmètre, et valorisées au taux horaire de 30,17 €. Ce taux correspond au salaire horaire moyen dans le secteur privé, tel que publié par l'INSEE dans sa dernière enquête disponible, auquel est appliqué un taux de charges sociales de 40%.

Pour AGE : Leur montant est évalué à 1,1 M€.

Elles se composent de 34 971 heures de bénévolat, recensées périmètre par périmètre, et valorisées au taux horaire de 30,17 €. Ce taux correspond au salaire horaire moyen dans le secteur privé, tel que publié par l'INSEE dans sa dernière enquête disponible, auquel est appliqué un taux de charges sociales de 40%.

### 5.2 DONS EN NATURE

Les dons en nature ne faisant pas l'objet d'un reçu fiscal ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat du fait notamment de la complexité à obtenir une valorisation des prestations de communication.

Il s'agit de dons faits à la Direction communication de l'association (estimation en euros) :

Présidentielle (mars 2022)	133 380
Eté (juillet-août 2022)	50 200
1er octobre 2022	352 892
Noël (nov-déc 2022)	342 308
	<hr/>
	<b>878 780</b>

### 5.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 5.3.1 Mont-Evray

L'Association a signé en 1993 un bail à construction d'une durée de 50 ans, et a fait construire des bâtiments qui seront transférés au propriétaire du terrain au terme du bail.

L'Association s'est portée caution solidaire auprès de la Caisse d'Épargne pour garantir l'ensemble des engagements du Centre de Rencontre des Générations (établissement géré par PFP-AGE) à hauteur de 125 000 €. Cet engagement à durée indéterminée peut être suspendu à tout moment par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception.

L'Association s'est portée caution auprès de la Société Générale pour garantir l'ensemble des engagements du Centre de Rencontre des Générations (établissement géré par PFP-AGE) à hauteur de 121 959 €. Cet engagement à durée indéterminée peut être suspendu à tout moment par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception.

### 5.3.2 SCI A. Marquiset

L'Association s'est portée caution jusqu'au 30 janvier 2037 auprès de la Société Générale pour garantir un prêt de 8 692 608,28 €, au taux de 1,25 % l'an. Le montant de l'engagement est limité à un montant de 6 500 000 €, incluant principal et intérêts, frais et accessoires, l'indemnité de résiliation si elle est prévue au contrat ou la solte actuarielle due par le client.

### 5.3.3 Local Fraternité Régionale Banlieue-Ile de France (1-3 & 5-7 Promenade Jean Rostand - 93000 BOBIGNY)

L'Association s'est portée caution via une CAPD (caution à première demande) pour un loyer sur un local de la Banlieue Parisienne. Le montant s'élève à : 2 X 6285 € = 12 570 €.

## 5.4 Effectif moyen

	2021				2022			
	EFFECTIF PRESENT AU 31/12 (1)		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 EN EQUIVALENT TEMPS PLEINS (2)		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 (1)		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 EN EQUIVALENT TEMPS PLEINS (2)	
	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD et CS	CDI	CDD et CS
<b>Temps pleins</b>								
- Hommes	142	8	142	8	139	8	137	9
- Femmes	295	37	295	37	299	39	310	33
<b>Temps partiels</b>	<b>437</b>	<b>45</b>	<b>437</b>	<b>45</b>	<b>438</b>	<b>47</b>	<b>447</b>	<b>42</b>
- Hommes	11	3	8	2	11	2	8	2
- Femmes	85	20	59	14	75	21	46	15
	<b>96</b>	<b>23</b>	<b>67</b>	<b>16</b>	<b>86</b>	<b>23</b>	<b>55</b>	<b>17</b>
<b>Total hommes</b>	<b>153</b>	<b>11</b>	<b>150</b>	<b>10</b>	<b>150</b>	<b>10</b>	<b>145</b>	<b>11</b>
<b>Total femmes</b>	<b>380</b>	<b>57</b>	<b>354</b>	<b>51</b>	<b>374</b>	<b>60</b>	<b>356</b>	<b>48</b>
<b>TOTAL</b>	<b>533</b>	<b>68</b>	<b>504</b>	<b>61</b>	<b>524</b>	<b>70</b>	<b>502</b>	<b>59</b>
<b>Total hommes</b>	<b>164</b>		<b>160</b>		<b>160</b>		<b>156</b>	
<b>Total femmes</b>	<b>437</b>		<b>405</b>		<b>434</b>		<b>405</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>601</b>		<b>565</b>		<b>594</b>		<b>561</b>	

#### Modes de calcul :

(1) Chaque personne, qu'elle soit à temps plein ou à temps partiel compte pour 1. Le temps de travail des personnes à temps partiel n'est pas pris en compte au prorata de leur nombre d'heures de travail.

(2) Le temps de travail des personnes à temps partiel est pris en compte au prorata de leur nombre d'heures de travail.

### **5.5 Honoraires du commissaire aux comptes**

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 110 048 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce).

### **5.6 Information sur les rémunérations des dirigeants**

#### **➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles**

La somme des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'élèvent à

278 961 €. Les dirigeants membres du Conseil d'administration sont des bénévoles élus et ne sont pas rémunérés.

## 6 INFORMATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ENTITÉS FAISANT APPEL PUBLIC À LA GÉNÉROSITÉ

### 6.1 Compte de résultat par origine et destination

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2022		2021	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>54 284 101</b>	<b>54 284 101</b>	<b>54 079 902</b>	<b>54 079 902</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	18 328 394	18 328 394	18 314 863	18 314 863
- Legs, donations et assurances-vie	30 678 196	30 678 196	31 316 879	31 316 879
- Mécénat	1 197 428	1 197 428	1 737 451	1 737 451
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	4 080 082	4 080 082	2 710 709	2 710 709
<b>2 PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>5 200 185</b>		<b>4 314 510</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 829 563		1 551 898	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 370 623		2 762 612	
<b>3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>12 221 776</b>		<b>10 896 958</b>	
<b>4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS</b>	<b>905 223</b>	799 381	<b>892 599</b>	207 837
<b>5 UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS</b>	<b>585 684</b>	20 933	<b>536 700</b>	89 795
<b>TOTAL</b>	<b>73 196 970</b>	<b>55 104 415</b>	<b>70 720 669</b>	<b>54 377 533</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 MISSIONS SOCIALES</b>	<b>52 938 114</b>	<b>36 046 270</b>	<b>50 542 779</b>	<b>36 042 449</b>
<b>1.1 RÉALISÉES EN FRANCE</b>				
- Actions réalisées par l'organisme	52 366 752	35 941 270	50 090 041	35 779 551
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	466 362	0	344 238	167 171
<b>1.2 RÉALISÉES À L'ÉTRANGER</b>				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	105 000	105 000	108 500	95 727
<b>2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	<b>10 622 273</b>	<b>10 622 273</b>	<b>10 291 916</b>	<b>10 291 916</b>
2.2 - Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 041 805</b>	<b>4 698 603</b>	<b>5 296 671</b>	<b>4 731 137</b>
<b>4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS</b>	<b>760 743</b>	<b>550 416</b>	<b>1 120 377</b>	<b>420 913</b>
<b>5 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>	<b>114 948</b>		<b>76 777</b>	
<b>6 REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>403 022</b>		<b>55 987</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>69 880 904</b>	<b>51 917 563</b>	<b>67 384 508</b>	<b>51 486 415</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>3 316 067</b>	<b>3 186 852</b>	<b>3 336 162</b>	<b>2 891 118</b>



6.2 *Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public*

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2022	Exercice 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 MISSIONS SOCIALES</b>	36 046 270	36 042 449	<b>1 RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	54 284 101	54 079 902
<b>1.1 REALISEES EN FRANCE</b>			<b>1.1 Cotisations sans contrepartie</b>	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	35 941 270	35 779 551	<b>1 Dons, legs et mécénat</b>		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes		167 171	- Dons manuels	18 328 394	18 314 863
<b>1.2 REALISEES A L'ETRANGER</b>			- Legs, donations et assurances vie	30 678 196	31 316 879
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	1 197 428	1 737 451
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	105 000	95 727	<b>1.3 Autres produits liés à la générosité du public</b>	4 080 082	2 710 709
<b>2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
<b>2.1</b> - Frais d'appel à la générosité du public	10 622 273	10 291 916			
<b>2.2</b> - Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
<b>3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	4 698 603	4 731 137			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>51 367 146</b>	<b>51 065 502</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>54 284 101</b>	<b>54 079 902</b>
<b>4</b> Dotations aux provisions et dépréciations	550 416	420 913	<b>2</b> Reprises sur provisions et dépréciations	799 381	207 837
<b>5</b> Reports en fonds dédiés de l'exercice		0	<b>3</b> Utilisation des fonds dédiés antérieurs	20 933	89 795
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	3 186 852	2 891 118	<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>55 104 415</b>	<b>54 377 533</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 104 415</b>	<b>54 377 534</b>

<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
<b>EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>31 413 318</b>	<b>24 992 898</b>
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	3 186 852	2 891 118
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	2 483 553	3 529 302
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
<b>EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>37 083 723</b>	<b>31 413 318</b>

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE		2022	2021	RESSOURCES DE L'EXERCICE	
<b>1</b>	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1</b>	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>
	1.1 Réalisées en France	58 091 609	39 368 108		Bénévolat
	1.2 Réalisées à l'étranger				Prestations en nature
<b>2</b>	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				Dons en nature
<b>3</b>	<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
	<b>TOTAL</b>	58 091 609	39 368 108		<b>TOTAL</b>
					57 940 423
					25 332
					125 854
					39 438 518
					55 239
					144 351
					58 091 609
					39 638 108

## Annexe du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et du compte de résultat par origine et destination CROD

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) et le compte de résultat par origine et destination (CROD) ont été établis selon le règlement 2020-08. Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2019 avait quant à lui été établi selon le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du Compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations modifiant le règlement du Comité de réglementation comptable n°99-01.

### 1) Le suivi des emplois et ressources collectés auprès du public

**A) Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice** représente les fonds collectés auprès du public non encore utilisés, y compris les fonds propres, ayant vocation à être utilisés sur plusieurs années.

Outre le changement de présentation des rubriques du CER, l'application du règlement 2018-06 a entraîné un recalcul du solde d'ouverture au 01 janvier 2020 des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés.

Le calcul de ce solde d'ouverture se décomposait comme suit :

Fonds propres au 31/12/2019			78 834 014	(A)
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes au 31/12/2019			43 594 781	
Participation SCI Armand Marquiset			9 807 470	
		Total	53 402 251	(B)
Legs en cours de réalisation			3 209 416	©
Disponible (A) - (B) + ©			28 641 179	

Ce « disponible » est multiplié par le taux moyen de générosité du public (GP) dans le total des ressources de l'Association, pour les exercices allant de 2015 à 2019, soit 93,9%.

Solde de GP = « disponible » X taux de GP = **26 884 608 €**.

### **B) L'affectation par emplois des ressources collectées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés)**

Les ressources collectées liées à la générosité du public consommées sur l'exercice sont affectées par itérations :

Les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont :

- D'abord financés par les ressources autres que celles liées à la générosité du public. Les excédents de ces ressources n'étant pas reportables sur l'exercice suivant, ce sont en priorité ces ressources qui financent les emplois de l'année.
- Puis le solde restant est financé par la générosité du public (générosité du public de l'année + le solde restant de la générosité du public non utilisé à la fin de l'exercice précédent).
- Ensuite l'investissement net de l'exercice est lui aussi financé par la générosité du public. S'il y a désinvestissement net, le montant correspondant augmente le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice.

- Le montant maximal disponible pour le financement des emplois est la somme des ressources collectées auprès du public de l'année + le solde de l'année antérieure de ces ressources non utilisées les années précédentes.

***Les missions sociales sont financées par :***

- 90 % des subventions et concours publics reçus, les 10% restant finançant le fonctionnement.
- Les produits divers directement liés aux missions, tels que la participation des personnes accompagnées en séjours de vacances.
- Le solde est financé par les ressources liées à la générosité du public.

**En 2022, 74 % des missions sociales sont financées par les ressources liées à la générosité du public**

**Les frais de recherches de fonds sont financés à 100% par les ressources liées à la générosité du public.**

***Enfin, les frais de fonctionnement sont financés par :***

- Les produits financiers
- Les autres produits, divers ou exceptionnels, n'étant pas directement liés aux missions sociales
- Le solde est financé par les ressources collectées auprès du public.

**En 2022, 93 % du fonctionnement est financé par la générosité du public.**

**C) Les investissements nets liés à la générosité du public** sont ceux qui ne sont pas financés par les subventions et contributions financières.

Pour les investissements :

Les acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par la générosité du public sont constituées des :

- Immobilisations acquises et comptabilisées dans l'année.
- Immobilisations acquises et comptabilisées en immobilisations en cours dans l'année.
- Diminution des immobilisations acquises et comptabilisées en immobilisations en cours de l'année précédente (Ces immobilisations ayant déjà été financées par la générosité du public l'année précédente)
- Diminution du montant des subventions et financements privés d'investissement encaissés dans l'année.

Le solde des ressources liées à la générosité du public de l'année, auquel s'ajoute le solde de ces ressources non utilisées les années précédentes est en priorité utilisé pour le financement :

- En premier les missions sociales,
- En deuxième les frais de recherches de fonds,
- En troisième les frais de fonctionnement,
- Et enfin, en quatrième l'investissement net de l'exercice.

Ces investissements sont diminués du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Pour les désinvestissements :

La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

**D) Le total des emplois financés par des ressources collectées liées à la générosité du public** représente la somme des éléments ci-dessus (B + C)

**Le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)** correspond au report initial (A) auquel on rajoute les ressources collectées liées à la générosité du public au cours de l'exercice et duquel on déduit les emplois de l'année (D).

## **2) Les ressources**

### **2.1) Les ressources collectées auprès du public :**

Il s'agit des : dons, legs, ventes en nature faites en fraternité régionale ou au siège, ainsi que du mécénat.

Le mécénat est composé de fonds apportés sans contrepartie par des entités privées (entreprises et fondation). En est exclue la Fondation des Petits Frères des Pauvres (fondation abritante et fondations abritées), dont la gouvernance, l'objet social et les actions ont des liens forts et historiques avec ceux de l'Association.

Les autres produits liés à la générosité du public sont composés de ventes de biens mobiliers et objets reçus au titre de dons, legs ou donations, des produits financiers, **et des plus-values de cessions de biens immobiliers acquis par des ressources collectées auprès du public (art 432-7 du règlement ANC 2018-06)**. Ces dernières induisent une différence entre le total des charges et des produits figurant au compte de résultat et celui figurant au CROD et au CER pour un montant de 690 774 €.

### **2.2) Produits non liés à la générosité du public**

Les contributions financières sans contrepartie sont des ressources apportées par des entités privées, hors celles qui sont mentionnées dans le paragraphe 2.1 ci-dessus. Elles comprennent donc les financements provenant de la Fondation des Petits Frères des Pauvres.

Les autres produits liés non liés à la générosité du public sont composés de :

- Participations des personnes âgées ou en situation de précarité aux séjours de vacances, indemnités d'occupation de maisons de vacances par d'autres organismes ou participations diverses
- Produits et remboursements divers
- Produits financiers
- Produits exceptionnels, **hors produits nets des cessions de biens immobiliers acquis par des ressources collectées auprès du public.**

### **2.3) Subventions et autres concours publics**

Il s'agit des financements d'origine publique, apportés par l'Etat, les collectivités territoriales et les entités de droit public.

### **2.5) Reprises de provisions**

Dans le CER, toutes les reprises de provisions sont distinguées des autres ressources.

## **3) Les emplois**

### **3.1) Les emplois courants**

#### **3.1.1) La méthodologie**

La comptabilité analytique permet de suivre le département du siège ou la fraternité régionale à l'origine de la dépense (périmètre de responsabilité budgétaire) d'une part et la finalité de la dépense (mission sociale, recherche de fonds, frais de fonctionnement ...) d'autre part.

**3.1.1.1) Les salaires et charges sociales** sont répartis au prorata du temps estimé de chaque équipe dans le domaine concerné. Ces ventilations sont globales pour l'ensemble des fraternités régionales, et pour chacun des départements du siège.

	Accompagner	Agir collectivement	Témoigner alerter	Recherche de fonds	Communication	Fonctionnement
Fraternités régionales	50%	38%	2%	2%	0%	8%
Siège	10%	35%	2%	24%	4%	25%
Global	36%	37%	2%	10%	1%	14%

**3.1.1.2) Les autres charges** sont imputées soit :

- Directement selon la finalité de la dépense pour les dépenses directes
- Indirectement au prorata des répartitions des effectifs par domaine dans le département du siège ou dans la fraternité régionale concernée.

**3.1.1.3) Les dotations aux amortissements** sont affectées de la manière suivante :

- Les amortissements des établissements d'hébergement et des maisons de vacances sont affectés aux missions sociales correspondantes.
- Les amortissements de la recherche de fonds sont affectés aux charges directes de ces domaines.
- Les amortissements du siège sont affectés aux frais de gestion et d'administration.
- Les amortissements concernant plusieurs fraternités régionales peuvent être répartis via une clé de répartition.

**3.1.1.4) Le financement apporté à PFP-AGE** est ventilé entre missions sociales et fonctionnement, d'après la comptabilité analytique de PFP-AGE.

**3.1.1.5) Les aides directes aux associations membres de la Fédération Internationale des PFP** sont affectées aux missions sociales réalisées à l'étranger.

**3.1.1.6) Les charges directes et indirectes de communication**

- Se rapportant aux missions sociales, en particulier aux actions de « témoigner, alerter », sont affectées aux missions sociales
- Se rapportant à la communication institutionnelle sont affectées au fonctionnement.

**3.2) Les Missions sociales**

**3.2.1) La première mission sociale est Accompagner. Elle se décline en 7 grandes actions :**

**3.2.1.1) Accueillir, orienter, aller vers :**

Premier contact d'évaluation et d'orientation pour des personnes non encore accompagnées.

**3.2.1.2) Visites, rencontres :**

Visites dans les quartiers, les rencontres en établissement, les rencontres auprès des personnes malades ou en fin de vie ainsi qu'auprès des personnes en situation de mal-logement ou de grande précarité.

**3.2.1.3) Noël et les animations collectives :**

Réveillons individuels et collectifs, les sorties et fêtes, les ateliers, les lieux d'animation à la journée.

**3.2.1.4) Vacances :**

Séjours de plus de deux jours et mini-séjours : charges directes ou indirectes ainsi que de la quote-part du financement apporté à PFP-AGE concernant les vacances et les amortissements des travaux dans les maisons de vacances.

**3.2.1.5) Aide aux personnes :**

Aides au logement, à l'hébergement à la santé, aux transports, aides alimentaires, et tout autre type d'aide directe aux personnes, incluant les ressources humaines nécessaires à la distribution pertinente de ces aides. Elle inclut les aides versées au titre de la « Réserve d'Aide à la Personne ».

**3.2.1.6) Hébergement :**

Hébergement hors aides aux personnes, notamment le financement des hébergements transitoires et temporaires au travers d'une quote-part du financement apporté à PFP-AGE.

**3.2.1.7) Loger :**

Logement hors aides aux personnes.

**3.2.2) La deuxième mission sociale, Agir Collectivement, se décline en 4 grandes actions :**

**3.2.2.1) Soutenir les aidants :**

Voisinage et intergénérationnel avec le Centre de Rencontre des Générations.

**3.2.2.2) Prospector, soutenir et former les bénévoles :**

Moyens nécessaires au bénévolat.

**3.2.2.3) Animation de la vie associative :**

Réunions nationales, locales, communication interne, outil Kiosque ...

**3.2.2.4) Action internationale :**

Participation à la Fédération Internationale, les aides directes à la collecte européenne de fonds, et toutes les missions réalisées en faveur de l'étranger.

**3.2.3) La troisième mission sociale, Témoigner, Alerter, comprend essentiellement des dépenses directes ou indirectes de communication externe reliées à cette mission**

**3.3) La recherche de fonds**

Ces charges concernent le traitement des dons et des legs et comprennent principalement :

- Les mailings, le routage, les brochures, les locations d'adresses, les affranchissements, les honoraires relatifs aux campagnes de recherche de fonds.
- Les frais de structures des services de recherche de fonds, de gestion des legs et donations.

**3.4) Le fonctionnement**

Outre une quote-part de frais de personnels, il intègre les charges financières et exceptionnelles, hors dotations aux provisions.

### **3.5) Présentation des financements apportés**

Les financements apportés par l'association à d'autres entités sont affectés analytiquement en fonction des activités financées.

Les financements apportés à PFP-AGE sont affectés selon son propre plan analytique, qui a été homogénéisé avec celui de l'Association.

### **4) Dons et legs traités par l'association puis virés à des structures en lien avec Petits Frères des Pauvres**

Les dons et les legs qui transitent par l'association Petits Frères des Pauvres pour être ensuite transmis, soit au Fonds de dotation Transmission et fraternité, soit aux EAT associatives (équipes d'action territoriales ayant choisi de rester des associations avec une personnalité juridique distincte, mais liées à l'Association Petits Frères des Pauvres par convention) figurent au CER de la manière suivante :

- En ressources, dans les dons et legs collectés pour leurs montants bruts
- Pour les emplois, dans les missions sociales réalisées en France pour leurs montants nets et en frais de recherche de fonds pour les frais de traitement des dossiers